

## GLANAGES SUR LE PATRIMOINE ET LA VIE RELIGIEUSE A IDRON DES

### ORIGINES A LA REVOLUTION

---

#### Fiche -1. Le peuplement et la paroisse d'Idron

Entre deux grandes terrasses alluviales, le village d'Idron occupe un site qui fut le lit originel du Gave de Pau. Les vestiges les plus anciens du peuplement ont été trouvés sur ces terrasses : soit sur les terrains du Pont Long, plusieurs tumuli, soit sur le plateau bordé par le Chemin d'Henri IV. Une découverte fortuite récente atteste toutefois un peuplement dès la fin du paléolithique dans la vallée. Aucun vestige de la période gallo-romaine n'est attesté sur le territoire de la commune.

La christianisation s'accomplit entre le IV<sup>ème</sup> et le V<sup>ème</sup> siècles ; elle est certaine en 506 lorsque les évêques d'Oloron, Grat, et de Lescar, Galactoire, participèrent au concile d'Agde. Les canons de ce concile permettent de supposer que de nombreuses paroisses et quelques monastères existaient déjà avant cette date. Une église à Idron est mentionnée pour la première fois sous le vocable *d'Idronium*, au XI<sup>ème</sup> siècle, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pé-de-Bigorre.

Le dénombrement des feux de la vicomté de Béarn de 1385 mentionne le *loc* d'Ydroo qui comptait alors vingt deux feux, soit environ une centaine d'habitants. La présence de *l'ostau deu caperaa*, la maison du prêtre, permet d'assurer l'existence d'un lieu de culte ; le village disposait alors d'un tisserand, d'un forgeron et la *macipe<sup>1</sup> deu comanday<sup>2</sup> de Berlane* y résidait. Si l'Eglise avait réussi à imposer la monogamie aux princes et aux grands, la sacralité du mariage était encore fragile parmi les chrétiens, y compris parmi les membres du clergé...

En 1385, Idron n'était toujours qu'un *loc*, mais on y trouvait déjà une terre noble, une *domengeadure*, dont le propriétaire était le *domenger<sup>3</sup>* de Caubios. *Ydro* est à nouveau mentionné en 1402, puis en 1505 sous le nom de *Sent Germe de Ydroo*. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle une famille idronaise portait encore ce nom de Saint Germe. Rien ne permet, de conclure, au contraire, que le saint patron d'Idron ait d'abord été ce saint dont on ne trouve aucune trace dans les recueils hagiographiques. Le patronage de Saint Pierre est en revanche certain dès le XIV<sup>ème</sup> siècle.

Si la paroisse d'Idron est ancienne, son territoire n'accéda qu'en 1655 à la dignité de baronnie, ou « petite baronnie », qui comprenait aussi le territoire d'Higuères.

#### Fiche - 2 . L'église Saint Pierre d'Idron

Aucun document ne permet de dater l'édifice actuel et son architecture n'apporte pas plus de certitude. Le plan en forme de croix latine, avec une nef unique et un modeste transept ne

---

<sup>1</sup> *Macipe* : jusqu'au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle en Béarn, un homme marié ou un clerc pouvait prendre sous contrat une servante pour des services « particuliers ». La Réforme calviniste, puis la Réforme tridentine abolirent cet abus.

<sup>2</sup> *Comanday* : commandeur d'une commanderie de l'ordre de Malte ou de Saint Jean de Jérusalem, ici celle de Berlane

<sup>3</sup> *Domenger* : du latin *dominus*, propriétaire d'une terre ou d'une maison noble. En Béarn la noblesse était « réelle » et non personnelle. Le nombre de ces terres était à peu près invariable et il assurait une relative mobilité sociale ; il donnait droit d'entrée dans le Grand Corps aux Etats de Béarn. Mais hors de la Principauté le noble *domenger* redevenait un roturier ordinaire.

nous renseigne pas davantage. Les matériaux, galets du gave et pierres d'angle des carrières d'Aressy pourraient laisser supposer une reconstruction à l'économie après les troubles du XVIème siècle en Béarn, mais il ne s'agit là que d'une pure hypothèse. La galerie, banale en Béarn et réservée aux hommes, pourrait évoquer une origine post-tridentine, mais le travail porte plutôt la marque du XIXème siècle. Le décrépiage extérieur, le mobilier intérieur correspondent à des travaux d'entretien des XIXème et XXème siècles. On notera surtout le maître autel, en merisier massif, œuvre d'un ébéniste idronais, M. Amilcar Afonso qui l'a offert à notre église il y a quelques années ; il a été consacré par Mgr Aillet, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron le 13 février 2016. Ce premier don a été complété par une porte ornée des clefs de Saint Pierre. La majorité du mobilier du mobilier, statues, Chemin de Croix appartient au XIXème siècle, de style sulpicien. En revanche on trouve dans le chœur des éléments plus anciens rapportés au XIXème siècle et sans doute offerts par la famille de Beaumont. Les boiseries du chœur qui imitent un travail gothique sont en réalité réalisées en carton-plâtre, un composite très en vogue entre 1830 et 1880 ; le coffre-siège est constitué de plusieurs éléments rapportés : deux très beaux linteaux de style Renaissance, ornés de griffons et des motifs en forme de serviette pliée pour le dossier, réemployés pour former ce petit meuble dans un style béarnais. La pratique était courante au XIXème et le château de Pau en offre de nombreux exemples. Les deux grands panneaux peints à droite et à gauche sont vraisemblablement des toiles marouflées, également rapportées ; la scène de la Sainte Famille, Joseph aidé de Jésus travaillant à l'établi, Marie filant, répondait au vœu de la réforme du Concile de Trente qui souhaitait donner davantage de relief à Joseph dans un ensemble christocentrique qui valorisait l'*Ecce homo*. L'invasion angélique qui entoure l'ascension de la Vierge évoque les peintures espagnoles de Murillo. Ces deux œuvres d'excellente facture ne peuvent avoir une origine locale et durent être offertes par un châtelain du XIXème siècle. Les vitraux, du XIXème siècle, portent le nom de leurs donateurs idronais.

Le presbytère, sans doute fort modeste, fut entièrement remanié en juin 1771. L'épiscopat et l'Etat entreprirent au cours du XVIIIème siècle une campagne d'envergure pour donner à la maison du prêtre la dignité que méritait la fonction de celui qui y résidait. Ces constructions ou reconstructions s'inscrivent par ailleurs dans le projet de moraliser et de distinguer le clergé de la société laïque : les plans de celui de Sendets illustrent cette volonté. Le presbytère devint dans les campagnes le modèle d'un nouvel art d'habiter sous le signe du confort, de la salubrité et de la distinction sociale. A Idron les travaux furent confiés, à la suite d'une adjudication à Jean Lagrave, un charpentier d'Assat qui enleva le marché pour 640 livres. Le financement fut assuré par la vente d'une partie des communaux et l'adjudication eut lieu en présence de J. Sallenave, le subdélégué de Pau, le 29 mars 1771. Les plans et le devis avaient été établis par Gleizes, ingénieur des Ponts et Chaussées. L'Intendant du Roi exerça un contrôle très strict sur les dépenses. Ce presbytère fut ensuite acquis par la commune sous la Restauration.

L'église paroissiale et accessoirement le presbytère, ne constituent pas les seuls signes visibles de la présence chrétienne sur le territoire communal. Le cimetière offre un bel exemple de croix cimétériale, réalisée vraisemblablement au XIXème siècle en marbre d'Arudy, haute colonne quadrangulaire ornée de cette inscription laconique : « J'attends ». Le monument aux morts de la Grande Guerre a par ailleurs été implanté en terre chrétienne : une pyramide de marbre d'une facture très soignée, ornée d'une croix de guerre, de palmes et surmontée d'une croix chrétienne ; des plaques en hommage aux morts de la Seconde Guerre mondiale et à ceux de la guerre d'Algérie y ont été ajoutés. Cette implantation d'un monument en principe laïque dans un espace christianisé n'est pas rare en Béarn et rappelle jusqu'où était allée « l'Union sacrée » des Français entre 1914 et 1918. On notera par ailleurs que le monument aux fusillés de 1944 fut érigé à l'entrée de l'ancienne Mairie et que la stèle rappelant le sacrifice des parachutistes du Drakkar au Liban a été érigée dans l'enceinte du

camp militaire où stationna le 2<sup>ème</sup> RCP. Les enfants d'Idron morts pour la Patrie sont ainsi les seuls à avoir rejoint la communauté des fidèles dans un espace consacré par le christianisme. Au carrefour des Ecoles, près de l'ancienne Mairie, la croix de marbre gris, « *Souvenir de Jeanne Canas, 1900* » est un bel exemple de la prolifération des croix de mission au XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup>. Les prêtres et les fidèles disposaient d'un ouvrage sur la manière d'ériger ces croix avec le *Manuel du Missionnaire*, du P. S.J Nampon, Paris, 1847. La dernière croix de mission élevée à Idron est celle de la route de Tarbes, en bois, émouvante dans sa simplicité. Il faut aussi signaler la croix du clocher, très bel ouvrage de ferronnerie, mais difficile à observer en raison de la hauteur, sans oublier enfin des croix sur les linteaux des portes d'un certain nombre de maisons.

### Fiche - 3 Le temps des épreuves

Comme toutes les églises des diocèses d'Oloron et de Lescar, celle d'Idron fut dévolue au culte calviniste et ses biens sécularisés et vendus sous le règne de Jeanne d'Albret. La paroisse ne semble pas avoir souffert du passage des troupes catholiques d'abord, l'armée de « protection » envoyée par Charles IX sous le commandement de Terride, ni par celui de l'armée protestante de Montgomery qui vint secourir Navarrenx et qui se livra à de nombreuses destructions d'édifices et d'objets du culte. L'implantation de la Réforme protestante fut sans doute ici très faible ; aucune « église dressée » ne fut créée à Idron qui n'est représentée dans aucun des synodes.

L'église et une partie de ses biens furent restituées au culte catholique par l'édit de mainlevée des biens ecclésiastiques de 1617 qui complétait l'édit de Fontainebleau de 1599 par lequel Henri IV avait restauré le culte catholique en Béarn. La résistance des Etats de Béarn, peuplés alors de réformés acquéreurs de biens ecclésiastiques et de partisans de Jeanne d'Albret, détermina Louis XIII à venir en Béarn en 1620 à la tête d'une petite troupe. Le roi prêta serment au For de Béarn, confirma les privilèges de la Principauté et signa l'édit d'union du Béarn et de la France, ou l'inverse selon les Béarnais... ! Pierre de Marca, jeune conseiller au Conseil Souverain et appelé à un bel avenir d'ecclésiastique et d'historien, fut chargé de la restitution des biens ecclésiastiques.

Elle eut lieu le 37 novembre, en l'absence des jurats, sans doute protestants : « A Idron, en présence de Jean Sassaing et de Jean de Lascassies, les jurats étant absents », l'évêque prit possession de la fabrique<sup>4</sup> et des obits<sup>5</sup>, le sieur de Bordenave de la dîme<sup>6</sup>. La restitution eut lieu en présence et sous le contrôle de Pierre de Marca et du conseiller Dupont, protestant et ami de Marca. Depuis 1597, la dîme due par Idron au chapitre de Lescar était affermée à noble Jean de Bordenave, seigneur d'Idron, pour la somme de cent écus. La rectorie l'avait été à maître Jacques Hereter de Pau, pour 160 écus, la prébende au seigneur d'Idron pour dix écus, il avait également affermé la rectorie<sup>7</sup> de Gelos pour 335 écus. En réalité ces mises en fermage des biens de l'Eglise étaient antérieures à la Réforme, suivant la pratique des « abbayes laïques<sup>8</sup> » et le prêtre desservant ne récupérait que très peu de ces revenus usurpés

---

<sup>4</sup> Fabrique : ensemble des biens fonciers et immobiliers gérés par un conseil de paroissiens ; ils servaient à l'entretien de l'église et aux besoins du culte.

<sup>5</sup> Obits (obituaires) : fondation pieuse pour la célébration d'une messe à la mémoire d'un défunt le jour anniversaire de sa mort. Le produit revenait au desservant et entrait dans son casuel.

<sup>6</sup> Dîme : redevance due au curé pour la *cura animarum* (la charge des âmes). En principe le 10<sup>ème</sup> des produits secs (céréales). Mais il existait aussi la dîme des prémices, les premiers nés de chaque troupeau. En Béarn le produit de la dîme était presque toujours usurpé en partie ou en totalité par un laïc, un chapitre, un ordre religieux.

<sup>7</sup> Rectorie : charge de « recteur », le desservant et le bénéfice qui y était attaché.

<sup>8</sup> Abbaye laïque : cure dont les bénéfices avaient été usurpés, dès le Moyen Age par un laïc. L'usurpation avait été justifiée par la participation, invérifiable, à une croisade. Assimilée souvent à une terre noble.

ou vendus. Au moins n'y eut-il pas à Idron de troubles comme ceux qui opposèrent à Ousse les catholiques et les protestants : ces derniers prétendaient conserver les biens de la fabrique pour l'entretien de leur temple. En 1617 les catholiques présentèrent un cahier de doléances au roi qui leur rendit la jouissance des biens de cette fabrique. La Réforme à Idron ne fut qu'une parenthèse et l'enquête de 1685, réalisée à la veille de la révocation de l'Edit de Nantes ne signalait aucune présence protestante.

La Révolution eut des conséquences beaucoup plus durables. Jusqu'en 1789, Idron faisait partie de l'archiprêtré de Boeilh, le plus vaste du diocèse de Lescar. Une nouvelle circonscription fut mise en place à la suite de la promulgation de la Constitution civile du clergé en 1792 et créa une circonscription comprenant Idron, Lée, Ousse et Sendets. Rome avait conseillé la prudence à l'égard de la Constitution<sup>9</sup> sans la condamner formellement et un grand nombre de prêtres lui prêtèrent serment d'abord sans trop de réticences. Mais la sécularisation des biens de l'Eglise et la fonctionnarisation du clergé ne tarda pas à produire des troubles. Ainsi l'archiprêtre de Boeilh avait d'abord prêté serment en 1792, puis il se rétracta et passa en Espagne où il séjournait toujours au moment du Concordat (1813). Un Mémoire anonyme sur l'état du clergé dans le diocèse de Lescar le jugeait « sujet instruit et vertueux ». Mais entre Ousse et Sendets les jureurs se disputèrent la célébration des offices ; le 23 mars 1793 le procureur d'Ousse adressa une pétition au Directoire du département pour que le curé de la circonscription, Bacarrère, célébra en priorité les offices des dimanches et fêtes à Ousse. Le vicaire de Sendets fit aussitôt opposition et le Directoire ne parvint à concilier les exigences ni de l'un ni de l'autre : « Malgré tous ces actes de prudence, il n'est pas possible de ramener ni le curé, ni le vicaire de Sendets dans leurs devoirs respectifs » ! Finalement, le curé Bacarrère abdiqua...

Curé d'Idron en 1789, Texier de Lavirginie, jureur<sup>10</sup>, profita de la fuite en Espagne du curé de Pau, Lamarque, et de ses deux vicaires qui s'étaient rétractés<sup>11</sup>. Originaire de Pau, ce prêtre passait pour « assez révolutionnaire » et il fut élu à la majorité absolue curé de Pau le 1<sup>er</sup> décembre 1792. Le 29 mars 1793 il présenta une pétition au Directoire pour l'achat des huiles destinées aux consécrations à l'usage dans son district et le remboursement des frais pour le commanditaire qui alla les chercher à Tarbes : il obtint 60 livres. Jureur de la première heure, Texier adhéra dès 1791 à la Société des Amis de la Constitution de Pau et fit ensuite partie en décembre 1792 de la nouvelle Société des Amis de l'Egalité et de la Liberté. En dépit de son zèle révolutionnaire il fut toujours en mauvais termes avec le Représentant en Mission, Monestier du Puy de Dôme, qui le destitua et le remplaça par l'abbé Pardies de Pontac. Le 28 mars 1793 il avait été dénoncé pour « incivisme » par le Comité de Salut Public et pour des « opinions prononcées dans la Société populaire contre l'acceptation de l'acte constitutionnel ». Les membres du Comité de Salut Public, « pénétrés de l'atteinte dangereuse qu'un fédéraliste<sup>12</sup> pourroit porter aux principes de l'unité de la République surtout dans un poste aussi étendu » recommandèrent sa destitution. Les aventures de Texier, soupçonné d'adhérer au projet fédéraliste des Girondins éclairent le désarroi d'un clergé partagé entre le souci de perpétuer le culte, de satisfaire des ambitions personnelles et de participer à la vie politique. Il se retira à Ousse où il fit fonction de curé et où il décéda ; il fut inhumé dans l'église. Ses ossements furent exhumés dans les années Quarante...

---

<sup>9</sup> Constitution civile du clergé : votée le 12 juillet 1790 et approuvée par le roi. Elle sécularisait les biens de l'Eglise et les prêtres devenaient des fonctionnaires sous réserve de prêter serment à la Constitution.

<sup>10</sup> Jureur : ecclésiastique qui avait prêté serment à la Constitution civile du clergé.

<sup>11</sup> Rétractés : il s'agit des réfractaires qui refusèrent de prêter le serment et se réfugièrent en majorité en Espagne, où ils furent plutôt mal reçus... !

<sup>12</sup> Fédéraliste : partisan du projet des Girondins qui préconisaient un gouvernement décentralisé. Le Béarn fut modérément fédéraliste.

Le curé Texier avait un vicaire, Bourie, originaire de Barlès (diocèse de Tarbes), qui prêta serment et exerça ses fonctions curiales jusqu'à la fermeture des églises : « Il prit le parti de gagner son pain en fauchant du foin et de la tuie<sup>13</sup>, pendant qu'il ne put exercer ses fonctions mais depuis que l'église a été rouverte, il a toujours prétendu desservir seul la paroisse d'Idron. C'est un bon homme qui a des mœurs et voilà tout ! Les habitants y croupissent dans l'ignorance et l'aveuglement général... » ! Une tradition locale, invérifiable, assure qu'il y eut à Idron un prêtre réfractaire qui célébrait clandestinement le culte et qui disposait d'un refuge secret dans la maison Laborde-Vergez. Quand aux Idronais, il serait hasardeux de prendre au pied de la lettre le jugement porté sur leur « ignorance et leur aveuglement ». Le 1<sup>er</sup> novembre 1790 le bedeau<sup>14</sup> d'Idron manifesta sa résistance à la Révolution en contestant le principe de l'égalité. Il transgressa les ordres de la nouvelle municipalité qui avait décidé que le glas serait désormais sonné de la même manière pour tous. A l'occasion du décès de Mme de Belsunce il sonna « pour feu Dame de Belsunce comme il était d'usage ci devant pour les personnes privilégiées ». En conséquence il fut condamné à une « amende six livres au profit des pauvres du présent lieu ».

Les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les inventaires, n'ont pas laissé de traces particulières d'affrontements à Idron. Le 14 août 1891 le Conseil municipal scella la réconciliation en souscrivant un contrat d'assurance pour l'église et le presbytère à la Compagnie l'Union.

#### Fiche 4 - Pratiques et piété religieuses des Idronais sous l'Ancien Régime

La quasi totalité des sources dont nous disposons étant indirectes, il n'est guère possible de proposer que des hypothèses sur la piété des Idronais du passé. Il faut se garder des jugements trop sévères sur des « païens baptisés » et le sentiment du clergé paroissial et de l'épiscopat béarnais d'Ancien Régime d'avoir échoué dans l'extirpation des « erreurs » et des « superstitions » était excessif. Il ne s'agissait pour la plupart que de croyances anodines qui ne remettaient en cause aucun des dogmes de l'Eglise. Les conflits semblent avoir été exceptionnels et le mémoire dressé par le baron de Belsunce contre le séminaire des Missions étrangères, relatif aux privilèges des Béarnais et au paiement des dettes de l'abbé Batsalle paraît lui avoir été inspiré pour protéger sa propre matière fiscale plutôt que par une hostilité de principe aux missions.

Quelques feuillets du livre de compte des Gardes de la commune attestent le soin apporté à l'entretien de l'église et du presbytère : « Plus lou medix die abem paguat à Hargouet tres soos<sup>15</sup> per lous qui a fournit en lou tabernacle de la gleise<sup>16</sup> – Lou medix die que sy dessus abem paguat à Jean de Mesplet d'Aressy per tres journades quy heit au prebytery la somme de trente soos en descharge – Plus lous medix die que sy dessus abem paguat la somme de tres livres en descharge de Pialat et Lacrouts collecteur de la cotise<sup>17</sup> deu presbytery – Lou medix die que sy dessus abem paguat à François Laubernias la somme de nau livres dets oeyt soos

---

<sup>13</sup> *Tuie* ou *touyaa* : territoire interdit de mise en culture composé d'ajonc marin et de fougère grand aigle. Pâturage de substitution hivernal il était aussi utilisé comme engrais. Le plus connu est celui du Pont Long revendiqué pendant des siècles par les Ossalois et partagé au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, une partie revint à Idron.

<sup>14</sup> Bedeau : du latin *bidellus*. Dans une église, employé laïque portant masse ou verge et qui pendant les cérémonies marchait devant les quêteurs et assurait l'ordre.

<sup>15</sup> *Soos* : ou sols. Le sol Morlaàs était la plus petite monnaie béarnaise. Il fallait vingt sols pour faire une livre (monnaie de ompte).

<sup>16</sup> *Gleise* : l'église.

<sup>17</sup> *Cotise* : imposition volontaire et sans quotité, votée par la communauté pour une dépense extraordinaire.

per aresseguir las soulibes<sup>18</sup> de la gleise – Plus lou medix die que sy dessus abem paguat à Lassus marguillier la somme de trente et sept soos per crompar<sup>19</sup> cierges per la gleise St Pïerre d’Idron et du soos per une tistete<sup>20</sup> per lou serbicy de la gleise d’Idron – Lou vingt mars 1740 abem baillat à Lassus marguillier la somme de tres livres per crompar cierges per la gleise d’Idron – Lou quinze de abrilh 1740 abem baillat à Lassus marguillier<sup>21</sup> la somme de quoaate livres dets soos per crompa cierges per la heste de Pasquoa... ».

La pastorale du XVIIIème siècle, qualifiée exagérément de « terroriste », n’en mettait pas moins au centre de la piété des fidèles la question de leur salut éternel et la menace toujours redoutée jusqu’au dernier instant des tentations de Satan. La préparation à la mort allait de pair avec « *l’incertus morior* » et les testaments des Idronais demeurèrent fidèles jusqu’au début du XIXème siècle à la formule héritée de la fin du Moyen Age. Le 24 mars 1721, Jean de Lacase Pialat témoignait de cette inquiétude : « Sachant tous présent et à venir que Jean de Lacase Pialat du présent lieu d’Idron lequel étant dans son lit malade de son corps, mais néanmoins par la grâce de Dieu sain de son esprit et mémoire et entendement, considérant qu’il n’est rien de sy certain que la mort, ny de sy incertain que l’heure et le moment d’icelle, a voulu faire son testament et après avoir recommandé son âme à Dieu le Père qui l’a créé, à son fils Jésus Christ qui l’a racheté, et au Saint Esprit qui l’a illuminé, priant la très sainte Trinité de vouloir le recevoir dans son royaume céleste de Paradis lorsque celle ci sera séparée de son corps... ». A Idron, tester était toujours pour le chrétien un devoir de conscience, un acte personnel, mais aussi une manière d’apprivoiser la mort. La fidélité à la formule de *l’incertus morior* » laisse peu de place à l’hypothèse d’une déchristianisation au Siècle des Lumières. De la même manière, l’attachement à la sépulture dans le lieu saint, *ad sanctos, apud ecclesiam*, associée au culte des saints intercesseurs est également attestée. La famille seigneuriale y demeura fidèle en dépit des interdictions de l’Etat et de l’Eglise : à la suite d’une épidémie, un baron de Belsunce fut inhumé dans l’église ; le 1<sup>er</sup> novembre 1774, messire Pierre de Batsalle, un juriste palois lié au Belsunce était « transféré et enseveli dans l’église paroissiale d’Idron », (il était le gendre d’Arnaud de Belsunce, baron d’Idron qui lui avait fait don de la maison noble de Lahayade en 1727). Il ne semble pas que ces inhumations au plus proche de l’autel aient été le privilège des barons ; plusieurs enfants morts à leur naissance eurent une tombe dans l’église, le prêtre en 1763, une « demoiselle » en 1778.

Les registres paroissiaux, tardifs et lacunaires, permettent d’affiner quelque peu la piété populaire. Le souci d’entrer dans la communauté des rachetés est sensible : le baptême, universel, suivait de quelques jours au plus la naissance. Les ondoiements, témoins d’une forte mortalité néonatale, étaient fréquents : entre 1753 et 1755 : sur vingt deux baptêmes, on compte six filles ondoyées à la maison par la sage femme, dont deux qui décèdent aussitôt ; de 1758 à 1768, sur quatre vingt quatorze nouveaux nés, cinq furent ondoyés par le chirurgien accoucheur du village, un sixième mourut aussitôt après. A une exception près, tous les morts idronais du XVIIIème siècle furent inhumés dans le cimetière après avoir reçu les derniers sacrements et la communion. Le sacrement de mariage était désormais respecté et les dispenses pour consanguinité soigneusement enregistrées : deux pour un troisième degré, deux autres pour un quatrième. Les registres conservés ne mentionnent qu’un seul remariage, celui d’une veuve, un acte que l’épiscopat béarnais déconseillait et que la communauté sanctionnait par un charivari. On ne relève enfin que deux baptêmes d’enfants de « père inconnu » et une conception préuptiale, l’enfant naissant quatre mois après le mariage. Sur des bases statistiques certes fragiles, les Idronais du dernier siècle de l’Ancien Régime

---

<sup>18</sup> *Aresseguir las soulibes* : scier les solives.

<sup>19</sup> *Crompar* : acheter.

<sup>20</sup> *Tistete* : petit panier d’osier pour la quête.

<sup>21</sup> Marguillier : du latin *matricularius*. Membre du conseil de fabrique qui administrait les biens de la paroisse et tenait le registre des pauvres secourus par le curé.

respectaient encore scrupuleusement les sacrements : les courbes saisonnières des conceptions et des mariages attestent l'observation du temps de Carême et, dans une moindre mesure, celui de l'Avent.

### **EN GUISE DE CONCLUSION, TRES PROVISoire... !**

On ne saurait évoquer la vie religieuse d'Idron sans mentionner deux grandes figures épiscopales qui eurent un lien, certes lointain avec notre paroisse.

D'origine souletine, les Belsunce donnèrent à l'Eglise plusieurs de leurs membres. Le plus célèbre, issu de la branche aînée, fut Monseigneur Henri François-Xavier Belsunce de Castelmoron (1671-4 juin 1755). Evêque de Marseille il fut un ardent adversaire des jansénistes et se trouva ainsi en conflit avec le parlement d'Aix. Mais son titre de gloire fut son attitude courageuse lors de la dernière peste française qui ravagea Marseille en 1720-1721. Dans une ville abandonnée par les autorités, ceinturée par un cordon sanitaire, Mgr de Belsunce organisa les secours spirituels et matériels donnés aux pestiférés avec un courage héroïque. Dans la plus pure tradition des familles nobles, son neveu, Louis de Belsunce, chanoine de Marseille donna par contrat la seigneurie d'Idron à son neveu, Pierre, capitaine aux Régiment de Navarre et dernier seigneur du village.

Georges Marie Joseph Bonnin de La Bonninière de Beaumont, naquit au château d'Idron le 11 décembre 1872. Sa famille appartenait à la société aristocratique qui fréquentait alors Pau, capitale du tourisme climatique d'hiver. Le choix de Pau n'était pas toutefois seulement touristique : la mère du futur évêque était une petite nièce de l'évêque de Marseille. Elève peu studieux du petit séminaire de Saint-Pé, il devint ensuite un étudiant assidu du Séminaire français de Rome où il approcha la Congrégation du Saint-Esprit, fondée en 1703, dissoute par la Révolution et rétablie en 1822. Docteur en philosophie et en théologie, Georges Bonnin entra au Noviciat de Grignon d'Orly et fut admis à la Profession en 1899. Au début de la Grande Guerre, il se trouvait à la résidence des Pères du Saint-Esprit à Monaco, hésitant entre l'enseignement et le ministère. Engagé comme aumônier volontaire à la 63<sup>ème</sup> Division de réserve, sa belle conduite au service des blessés et des mourants lui valut la Croix de Guerre et la Légion d'Honneur. Il était encore sous l'uniforme lorsqu'il apprit sa nomination comme coadjuteur de Mgr Fabre, évêque de Saint-Denis-de-la-Réunion auquel il succéda en 1919. Il fut dans l'île à la fois un pasteur très actif, il y fit connaître le culte de Notre-Dame de Lourdes, un administrateur au service des plus démunis, en particulier lors du cyclone de 1932. Il décéda d'une congestion pulmonaire en juillet 1934. Il ne laissait aucun bien matériel, n'en ayant aucun, mais un testament spirituel d'une émouvante simplicité : « J'interdis absolument qu'on fasse des discours à mon enterrement et qu'on prononce mon oraison funèbre. Je ne mérite pas des éloges et j'ai besoin de prières [...] Fait à Saint-François, le 11 février 1930, en la fête des apparitions de Notre-Dame à Lourdes ». Un buste de bronze, désormais dans le jardin du château natal rend hommage à ce grand prélat.

**C. DESPLAT**

**Professeur émérite des Universités (UPPA)**